

COMPTE RENDU INTEGRAL

Madame le Maire procède à l'appel :

Sont présents : M. DASSONVAL, M. VERKEMPINCK, Mme MERLIN, M. WESTRELIN, Mme MAUREAU, M. CARLIER, Mme DELANOY, adjoints.

M. ANDRIES, M. DANIEL, Mme MARLIERE, Mme GOUILLARD, M. CARON, M. LEGRAS, Mme SAELEN, Mme FONTAINE, Mme COEUGNIET, M. FEUTRY, M. GILLES, M. ANDRZEJEWSKI, Mme BRAY, Mme CREMAUX, M. BAILLEUL, M. EVRARD, conseillers.

Sont excusés : Mme MARGEZ, Mme ZAGLIO, M. FLAJOLLET, Mme DESQUIREZ.

Sont représentés : Mme MARGEZ par Mme SAELEN, Mme ZAGLIO par Mme MERLIN, M. FLAJOLLET par M. ANDRZEJEWSKI, Mme DESQUIREZ par Mme CREMAUX.

Mme le Maire : Avant de désigner un secrétaire de séance et d'entamer l'ordre du jour, je voudrais que l'on rende hommage à un ami, un collègue, un camarade que nous avons perdu. La commune perd aussi un homme déterminé, qui avait de l'ardeur à l'ouvrage. Sa fidélité à ses engagements était ses valeurs pour servir au mieux sa commune, sa population.

Alain était un homme déterminé dans de nombreux domaines qui l'ont passionné :

- Le sport : Alain était attaché aux valeurs que véhicule le sport, *le sport pour tous*, qu'il a toujours défendu, soutenu et accompagné
- La vie associative : celle qui apprend à vivre en société
- Son engagement dans la vie communale, dans la vie publique engagé depuis 1983, d'abord aux côtés de Lucien Andriès en tant qu'adjoint aux sports (quoi de plus naturel compte-tenu de son parcours) puis aux côtés de Pascal Barois, en qualité d'adjoint aux travaux et au personnel puis, plus récemment à mes côtés.

L'histoire, le patrimoine, la culture, la lecture ne l'ont jamais laissé indifférent non plus.

Dans le cadre de son mandat d' élu, Alain était souvent disposé à intervenir là où il y avait une nécessité, un besoin, une urgence.

Nous lui devons une rigueur dans son travail, dans ses missions. Il fallait toujours anticiper, prendre une certaine avance comme il se plaisait à nous le dire se montrant disponible sur tous les sujets qui pouvaient lui être confiés, assidu à toutes les réunions, impliqué dans les projets de sa commune, participant aux différentes démarches municipales.

Il laisse le souvenir d'un élu investi et efficace, qui avec son tempérament et sa personnalité avait le souci de l'intérêt général et celui de bien faire. Le seul but avoué a toujours été la réussite des projets.

Alain laissera donc un grand vide au sein de l'équipe municipale. Je vous invite à observer une minute de silence.

Je vous remercie.

Monsieur Jean Philippe GILLES est élu secrétaire de séance.

Mme le Maire : Je soumetts à votre approbation les comptes-rendus du 03 juin et 05 juillet 2021. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

I-01) Service Enfance Jeunesse, Lillers. Séjours enfants, année 2021– Séjours Mutualisés avec l'Association les P'tites Pousses

M. Verkempinck : Les séjours enfants sont organisés et portés par la Ville et sont mutualisés avec l'Association les P'tites Pousses, sise au 4 Rue de l'Eglise à Bourecq (62190).

Les objectifs de ces séjours mutualisés sont :

- réduire les inégalités dans le domaine des vacances et des loisirs,
- utiliser le séjour dans un parcours d'éducation
- promouvoir la notion de « droit aux vacances »
- permettre la mixité sociale, rurale et urbaine.

Les inscriptions à ces séjours se faisant indifféremment auprès de l'association Les P'tites Pousses ou des services de la commune, il est proposé d'appliquer dans les deux cas, la même tarification réservée aux Lillérois.

La ville de Lillers facturera à l'association les P'tites Pousses le montant global des inscriptions que cette dernière aura enregistrées sur la base de cette tarification.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à appliquer cette tarification unique.

La commission « environnement, culture, administration générale » réunie le 20 septembre 2021 a émis un avis favorable.

Mme le Maire : Il n'y a rien de nouveau dans cette délibération. Il s'agit d'uniformiser les tarifs.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

I-02) Dispositif des petits-déjeuners dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Mme Merlin : Le dispositif des petits-déjeuners dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a pour objectif de réduire les inégalités en ce qui concerne le premier repas de la journée. Il s'inscrit dans une dynamique pédagogique visant à consolider l'éducation à la santé et notamment l'éducation alimentaire.

Ce dispositif, porté par la ville de Lillers, s'organise comme suit :

- Achat des denrées alimentaires
- Acheminement et entreposage des denrées alimentaires par le personnel de la restauration scolaire
- Distribution d'un laitage, d'un produit céréalier, d'un fruit une fois par semaine pendant le temps scolaire,

Pour ce dispositif, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) accorde une subvention sur la base d'un forfait d'1,30€ par élève et par petit-déjeuner pour les écoles maternelles et élémentaires publiques se situant en REP (Réseau d'Education Prioritaire) ou QPV (Quartier prioritaire à la Politique de la Ville). Ce forfait concerne donc 413 élèves sur Lillers.

Pour la période de septembre à décembre 2021, une subvention de 6 979 euros est donc allouée, pour laquelle il convient d'établir une convention entre la commune de Lillers et l'Education Nationale.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

La commission « environnement, culture, administration générale » réunie le 20 septembre 2021 a émis un avis favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : La délibération concerne les écoles maternelles et élémentaires situées en REP ou en QPV. Il est évident que sur le principe d'équité, d'égalité, ce dispositif s'est étendu à l'ensemble des écoles de la ville et des hameaux.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

I-03) PETITES VILLES DE DEMAIN : Convention de co-financement d'un poste de manager du commerce.

Mme Maureau : Au titre du programme Petites Villes de Demain, la ville de Lillers a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, via la Banque des Territoires dans le cadre du plan de relance commerce, pour le co-financement d'un poste de manager du commerce.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose d'apporter son soutien financier sous forme d'une subvention d'un montant forfaitaire maximal de 40 000 € pour le recrutement, par la commune de Lillers, d'un manager du commerce.

La commune de Lillers s'engage à confier au manager du commerce une mission d'appui aux commerces et à l'artisanat pour une durée minimale de deux années.

Une convention bipartite courant jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard, précise les modalités pratiques de l'aide.

Missions du manager du commerce :

Il va assurer la redynamisation et l'animation du commerce de proximité, de l'artisanat, des services et des professions libérales par la définition et la mise en place d'un plan d'actions stratégiques suivant 3 axes :

- Mobiliser les commerçants et l'ensemble des acteurs économiques autour de projets d'animation et de promotion du commerce de proximité.
- Développer la prospection d'enseignes et accompagner les porteurs de projet en vue de leur implantation locale.
- Accompagner les commerçants dans la modernisation de leur activité et notamment la digitalisation.

Activités et tâches principales du poste :

- Accueil et accompagnement des porteurs de projet économique
- Interface Commerçants/Municipalité (renseignements généraux sur le commerce et la réglementation afférente, présence régulière sur le terrain).
- Suivi de l'observatoire du commerce
- Suivi opérationnel et administratif des dispositifs communaux en faveur du commerce
- Animation d'un réseau d'acteurs économiques du territoire
- Mise en œuvre d'actions d'animation du commerce de proximité
- Promotion auprès des commerçants des outils numériques de la ville et de ses partenaires
- Comptes-rendus à la hiérarchie et aux élus

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de co-financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

La commission « environnement, culture, administration générale » réunie le 20 septembre 2021 a émis un avis favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Il s'agit bien d'un soutien financier de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant forfaitaire de 40 000€.

M. Andrzejewski : Les 40 000€ c'est pour 1 an ou 2 ans ?

Mme le Maire : La somme de 40 000€ est globale. Nous avons reçu 4 ou 5 candidatures. Les entretiens auront lieu la semaine prochaine.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

II-01) Rapport d'activité 2020 - Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Mme le Maire : Il s'agit du rapport d'activité de l'année 2020, qui comme le précise le Code Général des Collectivités Territoriales, doit être présenté au Conseil Municipal. Je laisse le soin à M. Dassonval de vous synthétiser ce rapport d'activité au titre de l'année 2020, sachant qu'elle est celle de la crise sanitaire que nous avons tous connue et qui a demandé à chacun d'entre nous de repenser son quotidien et aux collectivités (dont l'agglomération) de faire face à de nouvelles contraintes et de s'adapter pour le bien général.

M. Dassonval : Je vous invite à prendre ce rapport en main. Aux pages 6 et 7, vous avez une cartographie du territoire ainsi que des données chiffrées. Le document est synthétisé en plusieurs chapitres.

Le développement économique et l'attractivité du territoire. En page 8, on reprend les compétences obligatoires à savoir, le développement économique des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ainsi que la Politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et la promotion du tourisme.

Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme et carte communale, création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, organisation de la mobilité.

Équilibre social de l'habitat : Programme local de l'habitat, Politique du logement d'intérêt communautaire, Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire

d'équilibre social de l'habitat, Action en faveur du logement des personnes défavorisées, Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Politique de la ville : Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de ville, Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, Programmes d'actions définis dans le Contrat de ville.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; Accueil des gens du voyage : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Eau

En ce qui concerne les compétences optionnelles, retenons :

- Assainissement des eaux usées
- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire.

Les compétences supplémentaires concernent :

- Construction, aménagement, entretien et gestion de l'équipement d'accueil des animaux
- Développement et recherche universitaires
- Actions en faveur du développement touristique
- Service d'incendie et de secours : corps communautaire de sapeurs-pompiers volontaires
- Actions d'aménagement et de développement rural communautaire : cadre de vie et aménagement des communes ; agriculture ; activités de pleine nature
- Aménagement numérique du territoire ; installation et/ ou exploitation des infrastructures très haut débit pour les zones d'activités économiques communautaires / Réseaux et services locaux de communications électroniques – Participation au déploiement de la Fibre dans les zones d'initiative publiques
- Actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire
- Actions en faveur de l'aménagement et du développement sportif du territoire
- Établissement et suivi du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics
- Réalisation de diagnostics en archéologie préventive et de fouilles préventives
- Réalisation des trames verte et bleue
- Actions de valorisation, d'aménagement et de développement du canal d'Aire, du canal de la Haute-Deûle et de la Lys canalisée, de leurs abords et dépendances, à vocations économique et touristique, paysagère et environnementale, sportives et de loisirs

- Création, entretien et gestion d'infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Études générales d'urbanisme et d'aménagement communautaire
- Opérations d'aménagement
- Contrat local de santé
- Jeunesse
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Construction et exploitation d'un réseau de chaleur.

Cela représente 11,97 millions d'€ de montant de la subvention versée par l'Agglo.

Au-delà du contexte sanitaire sans précédent, notre territoire est également frappé en 2020 par l'annonce de la cessation d'activité du site emblématique de Bridgestone, d'ici mai 2021. Cette fermeture laisse dans son sillage 827 salariés sans emploi et 34 hectares de friche industrielle à Béthune.

Suite à cette annonce brutale, la Communauté d'agglomération s'est immédiatement mobilisée, aux côtés des salariés, de l'Etat et de la Région pour tenter de sauver le site et les emplois. En plus du volet social, l'Agglomération a mené des actions de reclassement des salariés et la revitalisation du site.

L'Agglo assure une mission de proximité avec les investisseurs désirant s'implanter sur le territoire via un accompagnement personnalisé de leur projet et propose un véritable parcours immobilier et foncier pour les entreprises au travers de 35 zones d'activités où des terrains sont mobilisables, mais aussi 16 bâtiments économiques permettant la location de bureaux et/ou d'ateliers.

- Les aménagements économiques : Les pépinières d'entreprises

7 pépinières d'entreprises sont implantées sur le territoire : 6 sont gérées en délégation de service public par Initiative Artois (2 à Bruay-La-Buissière, 1 à Auchy-les-Mines, Béthune, Ruitz et Vendin-lès-Béthune), et une en régie (Isbergues).

L'année 2020 a été marquée par la préparation du renouvellement de la Délégation de Service Public des pépinières d'entreprises, effectif en 2022.

- L'entrepreneuriat : L'agglo mène une stratégie de sensibilisation à l'esprit d'initiatives et d'accompagnement à la création et au développement d'activités sur le territoire. Elle participe à la mise en place d'actions et d'évènements qui facilitent l'entrepreneuriat et contribue à une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement disponible sur le territoire. Proposer une offre adaptée à toutes les étapes de la création et à tous les profils d'entrepreneurs.

L'Agglo dispose d'une convention avec Pas-de-Calais Actif pour la mise en œuvre de la prime CAP quartiers : prime de 1 000 euros à destination des habitants des quartiers politiques de la ville porteurs de projets ou des porteurs de projets qui créent en quartiers prioritaires.

Elle a aussi une convention avec Initiative Artois qui propose un accompagnement au financement lors de la création d'entreprise, le post création et le développement.

3 actions emblématiques :

- Convention d'objectifs avec 7 acteurs de la sensibilisation et de l'accompagnement à la création d'activités.
- Lancement de l'action école de l'entrepreneuriat au sein des quartiers politique de la ville.
- Veille et diffusion d'informations aux entrepreneurs sur les aides dans le cadre de la crise sanitaire.

- L'économie sociale et solidaire (ESS) : 13 actions de sensibilisation menées en 2020 auprès de 259 personnes

69 porteurs de projet accompagnés

5 dossiers ont bénéficié de l'aide financière ESS pour une subvention totale de 47 321 euros, permettant le financement d'investissements et la création de 11 emplois.

160 000€ d'aides accordées au total pour l'investissement et la création d'emploi.

- L'artisanat : La politique intercommunale en faveur de l'artisanat repose sur une convention pluriannuelle conclue avec la Chambre des Métiers et de l'artisanat pour le maintien et le développement des entreprises artisanales en milieu rural. 806 entreprises accompagnées financièrement pour faire face à la crise sanitaire pour un montant global de 1 209 000€.

- Proch'emploi Béthune-Bruay :

La Direction création d'activités et développement de l'emploi porte la Plateforme Proch'Emploi, dispositif régional en faveur de l'emploi qui a 3 missions principales :

- 1- Collecte et traitement des offres du marché caché des TPE-PME
- 2- Mobilisation d'un réseau de Chefs de file métier autour de cette mission
- 3- Animation de Circuits Courts (réunions entre des jeunes de moins de 30 ans et des chefs d'entreprises).

- L'office de tourisme intercommunal : L'office de tourisme de Béthune Bruay œuvre pour faire connaître, promouvoir et vendre les atouts du territoire de la CABBALR auprès des habitants et des touristes.

La politique touristique a été redéfinie autour de 4 axes principaux, à savoir : l'identification du territoire comme destination touristique, l'accompagnement de projets et d'événements, la création d'offres insolites et innovantes, et la volonté de faire du tourisme un levier économique.

Gestion de la taxe de séjour pour la Communauté d'agglomération. 101 473€ ont été collectés en 2020 contre 202 626 € en 2019. Les périodes de confinement successives ont entraîné une baisse de la fréquentation des hébergements touristiques qui elle-même a engendré une perte de 50% de taxe de séjour en 2020.

- La transition écologique et énergétique : La CABBALR agit au quotidien pour préserver l'environnement et favoriser la transition écologique et énergétique.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la collectivité est dotée d'une compétence supplémentaire, l'eau potable.

La Communauté d'agglomération gère les ramassages, en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire, des ordures ménagères, déchets recyclables, verre et déchets verts (d'avril à novembre). Elle s'occupe aussi des équipements nécessaires au bon fonctionnement du service et coordonne les 12 déchetteries du territoire.

3 actions emblématiques :

- Le maintien des collectes d'ordures ménagères et déchets recyclables toute l'année malgré la pandémie.
- L'ouverture au public de la déchetterie d'Houdain.
- 35 communes équipées en bacs roulants pour les déchets verts.

- La prévention des déchets : La politique de Prévention des déchets engagée par l'Agglomération s'est poursuivie en 2020 sur les thématiques du compostage, du gaspillage alimentaire, du zéro déchet, et de l'éco-exemplarité.

3 actions emblématiques :

- Première installation d'un composteur collectif dans un lycée (André-Malraux à Béthune).
- Organisation d'ateliers culinaires dans 8 communes sur la thématique du gaspillage alimentaire.
- Mise à disposition de Stop Pub dans les communes.

- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations : La Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI), mise en œuvre sur 440 km de cours d'eau, permet de maintenir le libre écoulement des eaux, et de restaurer les écosystèmes. Service opérationnel, associations d'insertion et entreprises enlèvent les embâcles, élaguent les branches basses, abattent les arbres à risques, piègent les rats musqués, restaurent berges et lits mineurs, créent des ouvrages de lutte contre les inondations et gèrent les systèmes d'endiguement.

- 3 actions emblématiques :

- Création en régie d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales à Lespesses.
- Restauration par la régie du lit mineur de la Loïse aval à Beuvry par la pose de boudins d'hélophytes.
- 1^{ère} tranche de travaux du Grand Nocq.

- L'eau potable : La CABBALR exerce la compétence « Eau potable » depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle gère notamment la qualité et la quantité de la ressource en eau. Quant à la distribution, elle s'organise en régie ou en délégation de service public (DSP). L'Agglo s'occupe aussi de la programmation des opérations de travaux.

1 861 km de réseaux (hors branchements) : 850 km de réseau en régie + 1011 km de réseau en DSP

Environ 123 426 abonnés, dont 50 176 en régie

Volume produit : 15 000 000 m³/an dont environ 2 millions sont achetés

Volumes consommés : 32 320 m³ par jour en moyenne soit environ 11 200 000 par an

- 2 actions emblématiques :

- Lancement d'un système d'information décisionnel et d'une gestion et maintenance par ordinateur.

- La Communauté d'agglomération partenaire du projet européen INTERREG « De l'eau pour demain » sur « l'adaptation de la gestion des ressources en eau au changement climatique ». A la clé : des financements complémentaires à ceux déjà obtenus de l'Agence de l'Eau.

- L'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines : La Communauté d'Agglomération gère les eaux pluviales urbaines, l'assainissement des eaux usées collectif et non collectif pour quelque 20 000 logements non raccordables aux réseaux. Elle intervient sur 1 067 km de réseaux d'eaux usées.

L'objectif est de collecter, transporter et traiter les eaux usées avant le rejet vers le milieu naturel et ainsi de répondre à une exigence de qualité écologique des cours d'eau.

L'enjeu pour la gestion des eaux pluviales est de réduire les inondations par ruissellement urbain.

Quelques chiffres :

2 255 042 € TTC de travaux de gestion des eaux pluviales urbaines

4 812 308 € TTC de travaux d'extension et de réhabilitation de réseaux d'assainissement eaux usées.

Le service Climat, Air, Énergie, Bruit : L'Agglo dispose d'un service Climat-Air-Énergie-Bruit qui pilote et anime les politiques en matière de transition écologique et énergétique territoriale. Son rôle est de mener des politiques publiques de lutte contre le changement climatique et les pollutions diverses (atmosphériques, sonores).

Le Plan-Climat-Air-Energie Territorial incarne les ambitions stratégiques et opérationnelles sur la période 2020-2026.

Les mobilités douces : L'Agglo prend en charge toutes les questions relatives aux transports mais également aux mobilités de manière générale dont elle assure aussi la coordination avec le Syndicat Mixte des Transports ArtoisGohelle (SMTAG), à qui elle a transféré sa compétence mobilité.

- 11 bornes de recharge électriques mises en service sur le territoire en 2020.

2 actions emblématiques :

- Participations aux travaux du Plan de déplacement urbain et rôle de coordination avec le SMTAG.

- Accompagnement du développement de la fibre optique sur le territoire.

- L'habitat privé :

En matière d'habitat privé, la CABBALR compte 2 pôles :

- l'un en charge de la Lutte contre l'Habitat indigne (LHI), l'autre en charge des dispositifs d'animation (Opération programmée de l'amélioration de l'habitat – OPAH et Programme d'intérêt Général – PIG) et de l'instruction des aides (Agence nationale pour l'habitat - ANAH et Agglomération).

Le pôle LHI met en œuvre les actions du Protocole local d'éradication de l'habitat indigne, en s'appuyant sur le PIG et sur le déploiement de l'Autorisation Préalable de mise en Location/ « permis de louer ».

- Le second pôle accompagne et incite les propriétaires privés disposant de revenus modestes à réaliser les travaux pour améliorer et mieux vivre dans leur logement.

3 actions emblématiques :

- Suivi d'une étude pré opérationnelle pour la faisabilité d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) pour les immeubles les plus dégradés dans les centres-villes de Béthune-Bruay et Lillers-Auchel.
- Actualisation du Protocole LHI en vue de sa signature : renouvellement de ce document-cadre découlant du Plan Local de l'Habitat.
- Accompagner et coordonner le déploiement

Quelques chiffres :

23 millions d'euros de travaux d'amélioration générés, dont 78% réalisés par des entreprises locales.

783 aides accordées aux propriétaires occupants (697) et bailleurs (86)

215 demandes de permis de louer déposées au 31.12.2020.

- L'habitat public : En matière d'habitat public, la CABBALR instruit les aides à la construction et à la rénovation du parc public déléguées par l'État et le dispositif d'aides au développement et à l'amélioration du parc social de l'Agglomération. Ces 2 outils participent à la mise en œuvre du Programme Local de l'habitat.

En parallèle, le service met en œuvre la réforme des attributions de logement social qui place l'intercommunalité comme chef de file de la politique de peuplement et d'attribution.

- 292 logements locatifs sociaux financés
- 636 572 € de crédits d'Etat attribués
- 803 650 € d'aides de l'Agglomération attribuées

- L'agriculture durable et l'alimentation : Au travers de son Programme Alimentaire Territorial (PAT), la CABBALR a l'ambition d'offrir aux habitants une alimentation saine, de qualité, accessible à tous et issue de circuits de proximité, le tout en contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et qui soit respectueuse de l'environnement. Bâti sur 5 engagements, il prend la forme d'une « feuille de route » pour la période 2019-2025.

En 2020, le PAT de la CABBALR a été retenu au Programme National de l'Alimentation régionale et a obtenu une subvention de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Hauts-de-France de 18 050 € pour le plan d'actions 2020-2021 et une subvention de 13 351 € de l'ADEME.

Pendant la période de confinement 2020 : 24 210 kg d'invendus ont été distribués au Petit panier solidaire, qui regroupe 3 épiceries sociales et solidaires (Auchel, Beuvry, Violaines).

- Animations en milieu scolaire : L'Agglo sensibilise les élèves des écoles élémentaires du territoire à la protection de l'environnement. Des interventions sont proposées sous forme d'animations sur les thématiques « environnementales » et « nature ».

119 animations dans 93 établissements du territoire. 2 701 élèves sensibilisés.

Animation sur les déchets : 16 classes ont pu visiter le centre de tri des déchets à Ruitz.

- Biodiversité : L'agglo gère plus de 400 ha de sites naturels (anciennes carrières de sable, terrils, cavaliers...), se charge de procéder au nettoyage courant de ces sites et de mettre en place une gestion écologique des milieux. En parallèle, les écogardes communautaires apportent des conseils techniques aux communes et sensibilisent le grand public via des sorties nature.

Malgré la pandémie, poursuite des sorties nature, des conseils techniques aux communes et du suivi des sites communaux.

Certaines entreprises du territoire ont également reçu l'appui technique des écogardes pour la gestion des espaces verts, grâce à la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques.

4.9 ha de vergers conservatoires créés

2.4 km linéaire de haies plantées

210 personnes ont participé aux sorties natures

- Améliorer le cadre de vie et agir pour la solidarité :

Pour qu'il fasse bon vivre sur notre territoire, la Communauté d'agglomération aménage le territoire et met en œuvre des services au plus proche des communes et des habitants. Elle agit aussi pour favoriser la cohésion sociale et adapter son action aux besoins de la population et des communes.

- L'aménagement du territoire : L'aménagement du territoire est une compétence de l'Agglomération qui intervient à la fois sur les études urbaines et des opérations d'intérêt communautaire. L'objectif est d'offrir un cadre de vie attractif pour les habitants comme pour les entreprises.

- Partenariats et financements extérieurs : L'Agglomération mène des projets et programmes structurants dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et contractuelles en matière d'aménagement et de développement territorial. Elle assure le suivi technique du

programme Action Cœur de ville de Béthune-Bruay-La-Buissière. Elle coordonne également la recherche et l'obtention de financements publics (subventions).

- L'urbanisme : La Communauté d'agglomération dispose d'un service mutualisé qui propose aux communes qui le souhaitent de prendre en charge l'instruction des autorisations du droit des sols sur leur territoire. La délivrance des ADS relève du pouvoir de police du maire, le service communautaire prend en charge l'instruction technique des dossiers.

- L'aménagement et le développement rural : Parmi ses missions, l'Agglomération accompagne les communes de moins de 3 500 habitants dans leurs projets d'aménagement et d'équipement.

- L'archéologie : La Communauté d'agglomération dispose d'une direction de l'archéologie pour la réalisation de ses projets d'aménagement.

Archéologie préventive (diagnostics, fouilles), archéologie territoriale (études liées à l'histoire et au patrimoine du territoire) et médiation (partage des découvertes, expositions) en sont les trois missions.

- Le développement culturel : À travers les équipements culturels communautaires (Labanque, la Donation Kijno, le conservatoire de musique et danse, l'Unité d'art sacré) et des dispositifs (subventions aux acteurs culturels, Contrat local d'éducation artistique-CLEA, fonds de concours médiathèque), l'objectif de l'Agglo est de faciliter l'accès à la culture et de favoriser le bien-être des habitants.

- Le sport : Qu'il s'agisse de loisirs ou de compétition, la Communauté d'agglomération mène une politique sportive volontariste s'appuyant sur des équipements, des animations et un soutien aux activités sportives. L'activité a été impactée en 2020 par la crise sanitaire. Divers événements ont été annulés (Boucles lilléroises, Raid Agglo, journée sport-handicap, etc.).

- L'accès au droit et la prévention de la délinquance : Situés à Bruay-La-Buissière, Houdain et Auchy-les-Mines, les Points d'accès au droit (PAD) sont des lieux d'accueil gratuits et permanents permettant d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est l'outil central de pilotage de la politique territoriale en matière de sécurité publique et de prévention de la délinquance.

L'intervention sociale en gendarmerie (ISG) s'inscrit dans le cadre de la politique de lutte contre la récidive, de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, faites aux femmes, et l'aide aux victimes et aux personnes en difficulté. L'ISG reçoit toute personne majeure ou mineure, victime ou mise en cause, concernée par une affaire présentant un volet social dont les services de gendarmerie ont été saisis. Elle intervient sur les 49 communes de la zone gendarmerie de la CABBALR.

- Le Contrat local de santé (CLS) : Le Contrat Local de Santé, a pour objectif de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Un plan d'actions est décliné en trois

priorités : promouvoir la santé des enfants et des jeunes, améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies, favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

- L'action sociale et le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) : Le CIAS est un Établissement Public Administratif créé en 2019 pour mettre en œuvre la compétence Action Sociale d'intérêt communautaire.

Au-delà du CIAS, la CABBALR s'est engagée dans l'écriture d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF. Il s'agit d'une nouvelle forme de contractualisation qui sera le cadre du partenariat entre la CAF et les territoires.

- Les Unités territoriales d'intervention (UTI) : Le corps des sapeurs-pompiers volontaires communautaires compte 6 Unités Territoriales (à Cunchy, Divion, Hersin-Coupigny, Lapugnoy, Noyelles-lès-Vermelles et Sailly-Labourse) qui interviennent sur l'ensemble du territoire de la CABBALR.

- La fourrière-refuge : La Communauté d'Agglomération a confié la gestion de la fourrière au groupement « Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal »

- Le Service actions jeunesse (SAJ) : Le service Actions jeunesse intervient dans 21 communes et anime l'Espace jeunesse communautaire, lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'animation pour les jeunes. Il regroupe en un même lieu : un Centre ados pour les 11-17 ans ; un Point Information Jeunesse (PIJ), lieu ressource pour les jeunes de 12-30 ans sur le territoire.

- Les ressources et moyens de fonctionnement : Les services supports contribuent quotidiennement au bon fonctionnement de la collectivité et à l'aboutissement de ses projets.

Le Conseil de développement, instance de démocratie participative, enrichit la réflexion sur les grands projets de l'Agglomération, tout au long de l'année.

- La Direction des systèmes d'information (DSI) : La DSI a pour mission de fournir aux utilisateurs les moyens techniques leur permettant de travailler, tout en assurant la sécurité et la disponibilité des données. Elle met en œuvre les systèmes d'information « métiers » en réponse aux besoins des différentes directions.

- Les services comptables et financiers : Le budget 2020 a été voté le 18 décembre 2019 après le débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 27 novembre 2019. Il a été modifié par décisions modificatives des 15 juillet et 17 novembre (budget supplémentaire). L'équilibre budgétaire a été assuré sans augmentation de fiscalité.

- Le Conseil de développement : Organe consultatif, le Conseil de développement a pour objet de favoriser le dialogue et la concertation avec les acteurs de la vie et du développement du territoire, et d'apporter un éclairage complémentaire aux élus. Ses représentants siègent à titre bénévole et proviennent de la société civile. Ils ne sont pas élus communaux et/ou communautaires.

Enfin, vous retrouvez la liste des élus de l'agglo aux dernières pages de ce rapport.

Aussi, il est porté à la connaissance du conseil municipal le rapport d'activité 2020 transmis par Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

La commission « environnement, culture, administration générale » réunie le 20 septembre 2021 a émis un avis favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

II-02) Aire d'accueil des gens du voyage de Lillers – transfert de propriété au profit de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Mme le Maire : La loi portant Nouvelle Organisation de la République « (Loi NOTRe) en date du 7 août 2015 a transféré, la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane a été créée au 1^{er} janvier 2017, à l'issue de la fusion de la Communauté de Communes Artois Lys, la Communauté de Communes Artois Flandres et la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Noeux et Environs.

Depuis cette date, la CABBALR assure la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Lillers et d'Isbergues, initialement aménagées et gérées par les 2 communes.

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'il convient désormais de formaliser le transfert en pleine propriété de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lillers, érigée sur les parcelles cadastrées section AE n°212p, 214p et sur une partie du domaine public communal non cadastré, d'une surface totale de 7 895 m², sous réserve d'arpentage.

Dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté d'agglomération, ce transfert de domanialité publique est réalisé à l'euro symbolique et sans déclassement préalable, l'aire d'accueil des gens du voyage intégrant le domaine public de la Communauté d'agglomération.

En vertu des dispositions de l'article L. 3112-2 du CGPPP et s'agissant d'un simple transfert de compétences entre collectivités, le pôle d'évaluation domaniale s'est déclaré incompétent pour procéder à une estimation desdits biens, laquelle n'est donc pas obligatoire aux présentes.

Ceci étant exposé, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'acter le transfert en pleine propriété de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lillers, à l'euro symbolique et aux conditions reprises ci-dessus.

- de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir qui sera reçu par Maître Maxime Houyez, notaire à Béthune, ainsi que tout document s'y rapportant.

Les frais inhérents à la présente transaction seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

La commission « environnement, culture, administration générale » réunie le 20 septembre 2021 a émis un avis favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

III-01) Montant de la redevance d'occupation du domaine public (R.O.D.P.) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Mme le Maire : Je rappelle la décision du Conseil municipal d'instituer à compter de 2002, la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au taux maximum, conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002.

L'action collective des syndicats d'électricité, tels que la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- De maintenir le montant de la redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité au taux maximum,
- De revaloriser ce montant automatiquement chaque année par application de la variation de l'index Ingénierie, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué (1,03% pour 2021).

La commission « environnement, culture, administration générale », réunie le lundi 20 septembre 2021, a émis un avis favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

III-02) Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés [Acte constitutif Version 2021]

Mme le Maire : Je rappelle aux membres du Conseil Municipal l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels, depuis le 1^{er} juillet 2004 et son élargissement aux particuliers au 1^{er} juillet 2007.

Madame le Maire précise également :

- Que l'article L.331-4 du Code de l'énergie fait obligation notamment aux collectivités territoriales, de recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires pour leurs besoins propres d'énergie.
- Que le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2113-6 et suivants, prévoit les groupements de commandes, tout comme le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1414-3.

La commune de Lillers est à ce jour membre du groupement de commandes d'achat d'électricité porté par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62) sur la base d'un acte constitutif rédigé lors de sa mise en place.

Madame le Maire indique que le Conseil d'Administration de la FDE 62, a décidé, par délibération en date du 27 Mars 2021, de modifier sur deux points l'acte constitutif, pour l'adapter à l'évolution de ses missions et à la croissance du nombre de ses adhérents :

- Refacturation des frais de fonctionnement (application d'un prix plancher et modification du plafond des frais)
- Ouverture du groupement de commandes d'achat d'énergie à toute entité publique ou privée ayant au moins un site dans le Pas-de-Calais.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal :

- De décider d'adhérer au groupement de commande d'achat d'électricité,
- D'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes (Version 2021) pour l'achat d'électricité, de fournitures et des services associés, coordonné par la FDE 62 en application de sa délibération du 27 Mars 2021,
- De fixer et réviser la participation financière de la Commune de Lillers conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.
- De l'autoriser à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, et notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

La commission « environnement, culture, administration générale », réunie le lundi 20 septembre 2021, a émis un avis favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

III-03) Action théâtre en partenariat avec la Comédie de Béthune. Participation financière de la ville de Lillers

M. Dassonval : Depuis 1999 la ville de Lillers est partenaire de la Comédie de Béthune - Centre Dramatique National.

Madame le Maire propose de reconduire ce partenariat pour la saison 2021-2022, avec le projet théâtral hors les murs « La comédie de Béthune près de chez vous ».

La particularité de cette nouvelle saison est que la programmation du dernier trimestre 2021 clôt le mandat de Cécile Backès qui s'est terminé le 1^{er} juillet 2021. Le 1^{er} semestre 2022 marquera, quant à lui, la programmation théâtrale impulsée par le nouveau Directeur Cédric Goumelon, nommé par le Ministère de la Culture en mars dernier et qui a pris ses fonctions début juillet 2021 au sein du Centre Dramatique National.

Ce projet « théâtre » axé autour de la programmation de la Comédie de Béthune - Centre Dramatique National, permet notamment d'agir sur deux axes :

- **Éducatif** : elle offre une possibilité d'ouverture culturelle et artistique aux publics ciblés en favorisant l'accès au théâtre. Elle permet de pratiquer et de découvrir le théâtre en y mêlant d'autres disciplines artistiques comme la musique, la danse. Les actions en direction du jeune public et des adultes s'inscrivent dans une logique « d'apprentissage » artistique et culturel à long terme,
- **Lien social** : cette action contribue à la vie sociale des quartiers et de la commune. Elle tente d'offrir des espaces de dialogues et permet de valoriser les initiatives des habitants. Il s'agit bien, en ce sens, d'une démarche de développement local des habitants.

Madame le Maire propose que la ville de Lillers et la Comédie de Béthune – Centre Dramatique National concluent une convention pour le projet de décentralisation théâtrale « la Comédie de Béthune près de chez vous » courant sur le dernier trimestre 2021, avec un souhait d'engagement sur la durée permettant un travail d'accompagnement et de découverte pour les publics.

Pour le dernier trimestre 2021 (saison culturelle 2021-2022), ce partenariat culturel portera sur :

- Des sorties - théâtre : pièces de théâtre qui ont été repérées
- La co-production d'une exposition de photographies de Yohann Lamoulère faisant suite au projet européen « Meet the Neighbours ». Cette exposition sera installée du 16 au 30 novembre 2021 à la Médiathèque Louis Aragon
- Une résidence « auteurs à la campagne » avec Arnaud Cathrine du 3 au 8 octobre 2021. L'auteur ira à la rencontre de personnels soignants et des rendez-vous avec les publics seront organisés. Une soirée lecture des textes écrits aura lieu le samedi 30 octobre 2021 au Palace de Béthune.

- L'accueil du spectacle « Dans le sens contraire au sens du vent » le vendredi 24 septembre 2021 à 20 h 00 au Palace de Lillers.
- L'accueil du spectacle « Ces filles-là » pour deux représentations le jeudi 18 novembre à 14 h 30 et 20 h 00 dont une séance scolaire au Palace de Lillers.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- Reconduire cette action de théâtre
- Signer la convention avec la Comédie de Béthune – Centre Dramatique National.
- Financer cette action, à hauteur de 3881,40 € TTC comprenant la résidence d'auteur, les spectacles accueillis et les sorties-théâtre.
- Solliciter les subventions du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre de l'aide de proximité.

Il est dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

La commission « environnement, culture, administration générale » réunie le 20 septembre 2021 a émis un avis favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

III-04) Exercice budgétaire 2021 – budget principal ville de Lillers – Produits irrécouvrables

Mme le Maire : Monsieur le Trésorier Municipal a fait savoir qu'il n'avait pu procéder au recouvrement de certains produits au titre des années suivantes pour les créances éteintes :

- 2015 à 2017 :	1 646.22 €
Total	1 646.22 €

Le mandat d'admission en non-valeur est à émettre au compte 6542.

Madame le Maire propose au Conseil municipal, de bien vouloir décider l'admission en non-valeur de ces produits.

La commission « environnement, culture, administration générale » réunie le 20 septembre 2021, a émis un avis favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

III-05) Modifications du tableau des emplois

Mme le Maire : Je vous propose de nous prononcer sur les modifications suivantes au tableau des emplois :

Au 1^{er} novembre 2021 :

Suppression d'un poste de Directeur, à temps complet ;

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif, à 20/35^{ème} ;

Suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation, à 28/35^{ème} ;

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique, à 20/35^{ème} ;

Création d'un poste de Rédacteur, à temps complet ;

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Cette proposition a été portée à la connaissance des Membres du Comité Technique en date du 21 septembre 2021, et a reçu un avis unanimement favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

III-06) Service des Ressources Humaines – Recrutement d'une apprentie

Mme le Maire : L'apprentissage est une formation en alternance, permettant d'acquérir des connaissances théoriques dans un domaine et de les mettre en application dans une administration ou une entreprise. Cette formation est sanctionnée par une qualification, un diplôme ou un titre.

La personne, recrutée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, est rémunérée par la collectivité, conformément à un barème variable selon l'âge de l'apprenti(e) et le niveau de diplôme préparé. Ce dispositif s'accompagne d'aides financières et d'exonération de charges.

La collectivité, qui souhaite recruter un apprenti, a l'obligation de désigner, parmi le personnel, un maître d'apprentissage, qui aura pour missions de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti, des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou diplôme préparé.

Les Membres du Conseil Municipal sont informés que Madame le Maire souhaite poursuivre la politique d'apprentissage engagée au sein de la Collectivité, en signant un contrat à destination d'une jeune lilléroise souhaitant préparer une licence professionnelle Gestion des Ressources Humaines avec l'IUT de Lens.

Il est dit que les crédits sont inscrits au budget en cours.

Cette proposition a été portée à la connaissance des Membres du Comité Technique en date du 21 septembre 2021, et a reçu un avis unanimement favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

III-07) Services Techniques – Recrutement d'un apprenti

Mme le Maire : L'apprentissage est une formation en alternance, permettant d'acquérir des connaissances théoriques dans un domaine et de les mettre en application dans une administration ou une entreprise. Cette formation est sanctionnée par une qualification, un diplôme ou un titre.

La personne, recrutée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, est rémunérée par la collectivité, conformément à un barème variable selon l'âge de l'apprenti(e) et le niveau de diplôme préparé. Ce dispositif s'accompagne d'aides financières et d'exonération de charges.

La collectivité, qui souhaite recruter un apprenti, a l'obligation de désigner, parmi le personnel, un maître d'apprentissage, qui aura pour missions de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti, des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou diplôme préparé.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle souhaite poursuivre la politique d'apprentissage engagée au sein de la Collectivité, en signant un contrat à destination d'un jeune lillérois souhaitant préparer un Bac Professionnel en lien avec les métiers de la maçonnerie.

Il est dit que les crédits sont inscrits au budget en cours.

Cette proposition a été portée à la connaissance des Membres du Comité Technique en date du 21 septembre 2021, et a reçu un avis unanimement favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

III-08) RIFSEEP – Révision des plafonds annuels locaux

Mme le Maire : Par délibérations n° I-02 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2017 et III-07 du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2017, le RIFSEEP a été mis en place dans la Collectivité à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les cadres d'emplois prévus par les textes alors en vigueur.

Ces deux délibérations ont ensuite été complétées par d'autres délibérations, au fur et à mesure de la parution des textes, permettant aujourd'hui à la presque totalité des cadres d'emplois présents dans la Collectivité de bénéficier du RIFSEEP.

L'ensemble de ces délibérations fixait, pour les cadres d'emplois concernés, selon une répartition par groupes de fonctions, des plafonds annuels locaux, en deçà des plafonds annuels nationaux.

Pour davantage de souplesse, Madame le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de fixer les plafonds annuels locaux en adéquation avec les plafonds annuels nationaux.

Cette proposition a été portée à la connaissance des Membres du Comité Technique en date du 21 septembre 2021, et a reçu un avis unanimement favorable.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques, des observations, des questions ? Pas de remarque.

Mme le Maire : Qui est Pour ? Adopté à l'unanimité.

Mme le Maire : Avez-vous des remarques sur les décisions prises entre le 05 juillet 2021 et le 31 août 2021 que vous trouvez dans vos pochettes ?

Mme Crémaux : En quoi consistent les décisions n° 65.07.21 et n° 82.08.21 ?

Mme le Maire : Il s'agit de subventions municipales concernant le dispositif de ravalement des façades.

Mme le Maire : L'ordre du jour est épuisé.

Communication du Maire - L'heure de la rentrée a sonné... il y a un mois !

Ouverture d'une classe pour le dédoublement des grandes sections de maternelles à l'école Pagnol de Rieux, fermeture d'une classe dédoublée à l'école primaire Prévert, fermeture d'une classe à l'école maternelle Tellier : quatre semaines après la nouvelle rentrée scolaire, intéressons-nous à la situation des écoles maternelles et élémentaires de Lillers et de ses hameaux dont la Ville a la responsabilité et pour lesquelles elle continue de faire de l'éducation des enfants et des jeunes, une priorité permettant de construire sa réussite.

Dans ce sens, durant l'année écoulée jusqu'à cet été compris, nous avons engagé des chantiers tels que :

- Le traitement du mérule à **l'école primaire Jacques PREVERT** sur le bâtiment 1 avec rénovation complète des classes (doublage, électricité, plomberie, chauffage, peinture) - Changement de l'ensemble des menuiseries avec installation de châssis bois double vitrage (dernière tranche en octobre 2021) - Mise en accessibilité de l'école dans le cadre de l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmé) : agrandissement des portes, aménagement sanitaire, rampe d'accès, ... - Changement de la passerelle d'accès à l'étage (en cours, finalisé en octobre 2021) - Mise aux normes du réseau informatique avec changement de la baie de brassage et passage nouveau réseau pour le bâtiment 1 - Mise en peinture des châssis extérieurs du bâtiment 2
- Le Changement des menuiseries à **l'école maternelle Charles Perrault** avec des châssis double vitrage (en cours, finalisé en octobre 2021) - Mise en accessibilité de l'école dans le cadre de l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmé) : agrandissement des portes, aménagement sanitaire, rampe d'accès, (en cours) - Etude pour le renforcement de la structure d'une classe (travaux en programmation)
- **A l'école primaire Robert Desnos** : il a été procédé à l'installation d'une barrière piétonne dans la cour pour évacuation ; au démontage d'une paroi dans une classe pour son agrandissement ; au changement de la pompe pour résoudre un problème de chauffage
- A la sécurisation de l'entrée de **l'école primaire Jacques Brel** avec l'installation de potelets - Mise en peinture des tableaux et de l'estrade
- L'école maternelle **Marcel Pagnol de Rieux** a connu cet été la réfection d'une classe complète (du changement des châssis PVC au double vitrage et l'isolation, en passant par l'électricité et la peinture). Notons par ailleurs la réalisation en début d'année d'un parking en enrobé côté arrière de la salle polyvalente de Rieux qui offre aux parents la possibilité de s'y stationner en toute tranquillité
- Les autres écoles (les sources à **Manqueville**, primaire et maternelle d'**Hurionville**, maternelle **Tellier** ont fait l'objet de petits travaux d'entretien qu'il convient de poursuivre, de finaliser tout prochainement.

Au-delà de ces chantiers de travaux, la commune assure une offre périscolaire complète ainsi que le service de restauration municipale (400 repas pris chaque jour)

LES ECOLES EN CHIFFRES :

- 260 : ce sont les effectifs en maternelle (soit 15 élèves en moins par rapport à l'an dernier)
- 529 : ce sont les effectifs inscrits dans les 5 écoles élémentaires (un chiffre en baisse également de 26 élèves).

Un total de **789** élèves dans les écoles publiques lilléroises auxquels il convient d'ajouter 1 école privée sur le territoire lillérois qui accueille 99 élèves, tandis que 10 élèves suivent l'instruction à domicile.

En lien avec la scolarité et sur proposition de la municipalité de Lillers, le sport, la culture, la citoyenneté s'invitent à l'école : Intervenant sportif, natation, parcours du cœur scolaires, sport pour le handicap, junicode, bibliothèque municipale, spectacle de Noël, petit déjeuner, semaine du goût, programme de réussite éducative et tout prochainement un conseil municipal d'enfants sur l'ensemble des écoles.

AUTRES CHIFFRES :

- 1 130 000 € en investissement (travaux de rénovation, réfection, mise en accessibilité) dont 70 000 € pour les travaux d'entretien

Pour les élus locaux en effet, l'action éducative représente un enjeu majeur, très visible, pour lequel aujourd'hui les collectivités territoriales assument le quart de la dépense publique en éducation (contre 14 % en 1980) et la période covid-19 ne risque pas d'inverser la tendance.

Communication du Maire - LE DEFI DEMOGRAPHIQUE

Par opposition aux villes moyennes et aux métropoles, à la recherche d'un nouveau modèle économiquement et écologiquement viable, les « petites villes » sont au cœur des débats actuels.

A la fois espaces de proximité, de centralités dans les bassins d'emplois, de relais de l'Etat à l'échelle locale et territoires de cohésion au cœur de la relance, les petites villes sont confrontées à de nouveaux défis : une démographie en baisse, une transition écologique en cours, un cadre de vie à rendre compatible avec les nouveaux modes de travail et de déplacement.

Si comprendre ce qu'est une petite ville ne repose pas entièrement sur le chiffrage de sa population, il n'en reste pas moins que Lillers ne fait pas exception d'une évolution démographique en léger déclin, s'expliquant en grande partie par une diminution progressive de la taille des ménages.

Autant d'éléments qui viennent contredire l'objectif (*croissance démographique de 5 à 7% à échéance 2025*) que la commune fixait au sein du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable – pièce maîtresse du PLU) lors de son approbation en Mars 2014. Autant d'éléments également qui imposent de s'adapter et nécessitent d'agir.

QUELLE STRATEGIE D'INTERVENTION ?

Parmi les grandes orientations et thématiques sur lesquelles s'appuient nos interventions pour repenser, renforcer puis asseoir l'attractivité dans toutes ses dimensions :

- la valorisation du cadre de vie par un traitement progressif et durable des espaces publics,
- le déploiement de la mobilité douce et ses connexions,
- le maintien d'une offre commerciale équilibrée,
- la fourniture d'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs,
- le développement d'une offre diversifiée de logements,

J'attire ainsi votre attention sur la thématique de l'habitat et les programmations en cours sur la commune.

Dans un contexte de limitation de la consommation de la surface agricole utile, de prise en compte des risques (inondations) et de réduction significative de l'artificialisation des sols (éléments qui vont structurer l'élaboration du PLUiH communautaire), la diversification du parc de logements reste un outil majeur d'anticipation des mutations socio-démographiques ainsi qu'un outil de maintien voire de légère croissance de la population pour conforter les équipements existants.

Parmi les hypothèses retenues à l'horizon 2025 en matière de production neuve, le PLH de la communauté d'agglomération fixe un objectif de 1000 logements par an, dont 31 logements sur la commune de Lillers, en tant que polarité identifiée. En 2020, 16 permis d'habitations ont été accordés ; 10 le sont à ce jour pour 2021.

Des chiffres qui pourraient être imputés à la crise sanitaire, certes. Des chiffres qui justifient par ailleurs les interventions publiques en faveur d'une amélioration du contexte démographique :

- interventions liées à la mobilisation d'aides publiques en faveur de la réhabilitation d'une partie du parc privé existant,
- interventions liées à la contractualisation de partenariats « collectivité / promoteurs / bailleurs » afin de proposer et valoriser une offre diversifiée, tant en location qu'en accession, au profit des différentes tranches d'âge de la population.

Le partenariat avec le groupe TISSERIN s'inscrit dans cette démarche. TISSERIN HABITAT commercialise actuellement 2 programmes sur Lillers :

1 - un programme de 54 logements neufs sis Boulevard de Paris, sur une emprise foncière d'environ 1,4 hectares, propriétés de la commune et du Conservatoire d'Espaces Naturels Nord Pas-de-Calais (site qui abritait la DDE à l'époque).

Ce programme mixte sera composé de 25 maisons individuelles en accession à la propriété, de 21 logements collectifs en location et d'un béguinage de 8 logements en plain-pied.

2 - un second programme de 24 maisons individuelles sis rue des Promenades, suite au rachat du permis PROMONOR et au transfert d'identité des autorisations précédemment déposées.

FOCUS SUR L'OPERATION LES PROMENADES : CHRONOLOGIE DU PROJET

2014 - un projet qui a débuté en Février 2014, par la consultation de promoteurs afin d'accompagner la commune dans la valorisation de secteurs à enjeux, identifiés au PLU en tant que « dents creuses urbanisables ».

2015 - Promonor s'associe aux bailleurs PDCH et sa coopérative Coopartois pour proposer à la commune un programme de construction de 24 maisons individuelles sur ce site.

2016 - L'année 2016 est consacrée au dépôt et à l'instruction d'une demande d'autorisation pour la construction d'une première tranche de 13 maisons. Le projet fait l'objet de recours d'un tiers riverain, conduisant la commune et le promoteur à constituer leur mémoire en défense afin de pouvoir poursuivre l'opération.

2017 - L'année est marquée par la fusion des 3 EPCI, ouvrant de nouveau l'étendue des aides publiques, notamment celle de la CABBALR, en tant que délégataire des aides à la pierre.

2018 - En Mars 2018, un second recours est déposé par le même riverain.

En Juin 2018, les négociations entre le promoteur et le requérant aboutissent à la régularisation d'un protocole d'accord, avec versement d'indemnités et enregistrement des mémoires en désistement.

En Décembre 2018, PDCH décide de renoncer à la réservation des logements de la première tranche du programme.

2019 - La commune et le promoteur consultent de nouveaux bailleurs partenaires. En Mai 2019, un avis favorable du comité d'engagement de « Maisons et Cités » est émis en faveur de la reprise de l'opération, dans sa globalité. Le permis de construire de la seconde tranche du programme, comprenant 11 maisons individuelles est déposé et délivré le 12 novembre 2019. En Décembre 2019, Maisons et Cités abandonne le projet.

2020 - Nouvelle consultation de partenaires bailleurs. La SRCJ, devenue Tisserin Habitat est sollicitée pour reprendre l'opération immobilière.

La SRCJ formalise un accord de principe pour le rachat des 2 permis de construire accordés précédemment.

A l'issue du confinement, les autorisations de construire font l'objet d'une prolongation ainsi que d'un transfert validant le changement d'identité du repreneur.

Je tenais à vous faire part de ce rappel chronologique afin de pouvoir appréhender, de manière factuelle, les tenants et les aboutissants d'une opération, de premier abord « classique » mais qui a fait l'objet d'aléas et parfois d'interprétations qui se sont écartées des motivations réelles.

Ce vendredi 1er octobre à 14h00 se tiendra une conférence de presse dans la salle d'honneur, en présence du Directeur Général de Tisserin Habitat. Nous reviendrons à cette occasion sur les 2 programmes portés et commercialisés par le groupe.

Mme le Maire : Je lève la séance. Je vous remercie.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,

Carole DUBOIS